

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-141 du 13 Avril 1988

Chargeant le Camarade Ousmane
BATOKO, Ministre de la Culture, de
la Jeunesse et des Sports de l'in-
térin du Camarade Philippe AKPO,
Ministre des Enseignements Maternel
et de Base pour compter du 11 Avril
1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
- CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'Ordonnance N° 77-32 DU 9 Septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois
Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 88-51 DU 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

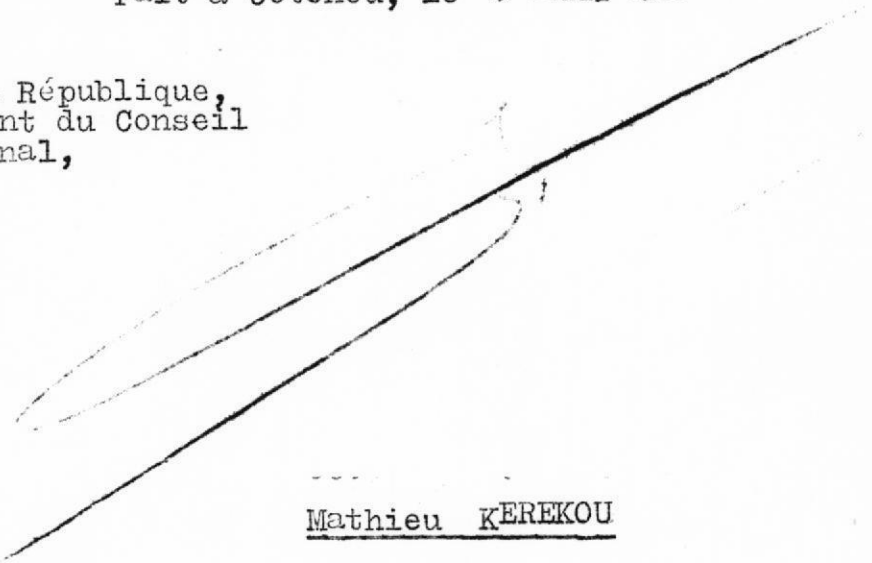
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 11 Avril 1988, le Camarade Ousmane
BATOKO, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est char-
gé de l'intérin du Ministre des Enseignements Maternel et de Base pendant
l'absence du Camarade Philippe AKPO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 Avril 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCE 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MEMB.
MCJS 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-
GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.